



## COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE DIRECTION DU 12 DÉCEMBRE 2018

Le comité de direction de l'association sportive du golf de Chailly s'est réuni le mercredi 12 décembre 2018 à 18h30 au château de Chailly.

Membres présents : CRÉPEY Arnault, DUPUIS Jean-François, FORIN Véronique, PRIOUX Christophe, ROIGNOT Michel, YANG Tobias.

Membres absents excusés : BACQUAERT Christophe.

### 1/ Situation financière au 30 novembre 2018 :

Véronique Forin présente l'exécution du budget au 30 novembre 2018 :

Dépenses	Budget	Exécuté		Recettes	Budget	Réalisé
Compétitions AS	3 000,00	1 887,25		Droits de jeu AS	3 000,00	2 135,25
Équipe hommes	2 500,00	2 314,60		Droits de jeux partagés	800,00	375,00
Équipe femmes	500,00	120,00		Cotisations	4 500,00	3 090,00
Équipe séniors	3 000,00	3 157,30		Chailly Resort	1 000,00	-
Remboursement Licences	-	10 688,30		Licences	-	10 432,00
Animations	500,00	0,00		Divers	-	619,85
Frais divers	500,00	869,69				
Site Internet	3 000,00	2 739,70				
<b>TOTAUX</b>	<b>13 000,00</b>	<b>21 776,84</b>		<b>TOTAUX</b>	<b>9 300,00</b>	<b>16 652,10</b>

Au 30 novembre 2018, le compte d'exploitation fait apparaître un déficit de 5 124,74 €, conforme aux analyses effectuées lors du comité de direction du 14 septembre 2018. Il sera peu susceptible d'évolution en décembre 2018, la quasi-totalité de l'activité de l'association étant faite.

Une seule recette d'importance reste à encaisser, la subvention versée par Chailly Resort. La convention de partenariat a fixé son montant à 1 000 € par an mais a prévu une clause de sauvegarde permettant une réévaluation en cas de besoin.

Le président et la trésorière ont donc rencontré le directeur de Chailly Resort et, après discussion, ce dernier a accepté de porter le montant de la subvention à 2 500 € pour 2018, tenant compte principalement de l'engagement et du succès des nombreuses équipes engagées dans des compétitions fédérales sous les couleurs de Chailly.

L'AS tient à remercier vivement la direction de Chailly Resort et se réjouit de l'excellent climat qui préside à



la relation entre les deux institutions.

Dans ces conditions, il est probable que le déficit de la gestion 2018 restera inférieur à 3 000 €, en conformité à la prévision budgétaire.

## 2/ Préparation de l'assemblée générale du 2 février 2019 :

Le comité de direction a approuvé l'ordre du jour de l'assemblée générale qui doit se tenir le samedi 2 février 2019 :

1. Approbation du procès-verbal de l'AG du 13 janvier 2018 ;
2. Rapport moral ;
3. Rapport financier de l'exercice 2018 ;
4. Budget de l'année 2019 ;
5. Approbation du règlement intérieur ;
6. Composition du comité de direction ;
7. Questions diverses.

Le président enverra par courriel la convocation et les pièces nécessaires aux délibérations dans la première quinzaine du mois de janvier 2019. Il rapportera l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour, à l'exception du point 3 (Véronique Forin) et du point 2 (où il sera aidé des capitaines d'équipe – Christophe Prioux et Jean-François Dupuis – pour le point relatif aux compétitions).

Le projet de budget pour 2019, qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale, est adopté dans les conditions ci-dessous :

DÉPENSES		RECETTES	
Compétitions AS (pots + lots)	4 000,00	Droits de jeu	4 000,00
Remboursement licences FFG	10 000,00	Encaissement licences	10 000,00
Équipe hommes	2 500,00	Cotisations	3 000,00
Équipe femmes	500,00	Chailly Resort	1 000,00
Équipes séniors	3 000,00		
Frais divers	500,00	Divers	500,00
Provision	1 000,00		
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>21 500,00</b>	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18 500,00</b>
		Diminution du fonds de roulement	3 000,00
<b>TOTAUX</b>	<b>21 500,00</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>21 500,00</b>

Il est rappelé que ce budget n'est qu'une prévision qui pourra être revue tout au long de l'année.



Le choix a été fait d'allouer aux compétitions la totalité des recettes provenant des droits de jeux. Le comité de direction est conscient que les sommes affectées aux équipes risquent de se montrer insuffisantes : il conviendra de se tourner vers Chailly Resort, le moment venu, pour obtenir un complément de subvention.

Tout ceci traduit l'extrême fragilité financière de l'AS, dont les ressources restent limitées, le comité de direction ayant choisi de ne pas augmenter le montant des cotisations et celui des droits de jeu.

### **3/ Composition du Comité de direction :**

Le président a reçu et agréé la candidature de madame Marie-Luce Nicolleau, qui sera donc soumise au vote de l'AG du 2 février 2019. Une autre place reste vacante à ce jour.

### **4/ Calendrier 2019 des compétitions organisées par l'AS :**

Le comité de direction a arrêté, en accord avec Chailly Resort, les dates des compétitions organisées par l'AS en 2019 (seule ou en partenariat avec Chailly Resort). Elles figureront prochainement sur le site de l'association. Ces dates restent encore provisoires et seront complétées ultérieurement par les dates des trois Inter-Clubs avec Beaune, Roncemay et Salives-Venarey.

- Dimanche 21 avril : Equip-AM (Stableford par équipe de trois) ;
- Dimanche 19 mai : Coupe des ménages (Foursome) ;
- Dimanche 9 juin : 3<sup>ème</sup> trophée Anima Vinum des vins des hospices de Beaune (Stableford) ;
- Dimanche 30 juin : Coupe des restaurateurs (Stableford) ;
- Dimanche 14 juillet : Trophée des grands vins de Bourgogne (Greensome) ;
- Dimanche 8 septembre : Coupe de la commission sportive (Chapman) – **Date à confirmer** ;
- Samedi 26 octobre : Coupe de la Présidence (Stableford) ;
- Dimanche 3 novembre : Coupe Saint-Fiacre (Scramble à 2) ;
- Dimanche 17 novembre : Coupe du Beaujolais (Scramble à 3).

Par ailleurs, la « fête du club » sera organisée autour du weekend du 15 août selon des modalités qui seront précisées plus tard. La question de l'animation des mardis sera soumise à l'avis de l'assemblée générale.

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 20h30.

Le président,

Le secrétaire,

Michel ROIGNOT

Christophe PRIOUX